

IPEF du futur et orientations stratégiques de l'UnIPEF : Synthèses des réunions des Groupes Territoriaux 2016

Groupe Territorial Normandie

Réunion organisée par Frédéric Chauvel avec Philippe Duron, député du Calvados, Président du groupe de travail IPEF du Futur

4 juillet 2016

Philippe Duron a introduit la réunion en précisant que le sujet n'était pas fermé aux seuls postes au sein des services de l'Etat. Il a listé les questions qui se posent :

- Qu'est-ce qu'un ingénieur fonctionnaire demain ? À l'heure où l'Etat assure moins de maîtrise d'œuvre et même moins de maîtrise d'ouvrage, qu'il se concentre sur des missions de contrôle...
- De combien d'ingénieurs publics de profil IPEF a-t-on besoin ?
- Comment on peut diversifier les parcours notamment vers les collectivités ou vers le privé ?
- Comment organise-t-on les allers-retours ?
- Comment intègre-t-on la question de la parité ?
- Quelle évolution donner aux programmes de formation si le métier de demain évolue ?

Il conclut son introduction sur le fait que tout cela doit être remis sur la table si on veut préserver la force du corps des IPEF.

Les échanges ont fait ressortir les idées suivantes : La place du corps dans l'image collective a fortement évolué : les meilleurs en sortie de Polytechnique visent désormais les Universités américaines ; aller dans un corps devient donc plus un choix d'orientation de carrière. Pour le corps des IPEF, celui d'une **carrière au service de la nation** dans le domaine de compétence des ponts, des eaux et forêts.

Si l'on se réfère au rôle historique du corps des IPEF, celui **d'aménageur du territoire national**, on voit effectivement que ce rôle n'est plus porté par l'Etat mais bien par les collectivités territoriales ou des structures dédiées. Ce sont en effet les **collectivités** qui ont récupéré une bonne partie des missions des routes auparavant portées par les DDE. Idem pour les ports. De fait, ce sont aussi les Départements qui apportent désormais de l'ingénierie publique et du conseil aux élus sur le terrain.

La **notion de corps** doit donc être revue : il ne s'agit plus d'un groupe d'ingénieurs au service de l'Etat mais bien d'un groupe d'ingénieurs au service de la nation, avec des employeurs divers. La notion de corps est plus celle d'un **groupe de « compétences à la française »** que celle d'un groupe au sein d'une administration d'Etat.

La question de la formation se pose alors autrement que par le seul prisme des futures missions de l'Etat (contrôle) mais bien autour d'une **formation d'ingénieur**, apte au portage de projets, à l'ingéniosité... A ce propos, il est rappelé l'intérêt **d'expériences en milieu professionnel** avant la fin des études (année de césure, stages longs...). Il est aussi rappelé l'importance, pour compléter la formation des futurs cadres supérieurs que doivent être les IPEF, d'un **premier poste avec encadrement**.

La gestion d'un tel corps de compétences n'est donc pas celle d'une Direction des Ressources Humaines (DRH), les DRH de chaque employeur (ministères, collectivités...) ayant à gérer leurs personnels avec leurs divers statuts, mais pas leurs carrières. **La gestion du corps doit être indépendante** des DRH des Ministères.

La place des ingénieurs IPEF en collectivité a de l'avenir, car les collectivités ont besoin de compétences de haut niveau et les ingénieurs apportent une **compétence complémentaire à celles des élus**, élus qui, avec la suppression du cumul des mandats, seront plus présents à la tête de l'exécutif, laissant moins de place au poste classique d'énarque Directeur Général des Services.

Un **frein** au recrutement d'IPEF par les collectivités est tout de même soulevé avec le taux de **charges patronales qui s'élèvent à 78% pour un IPEF en détachement contre 38%** pour tout autre profil recruté par la collectivité (fonctionnaire territorial ou contractuel de droit privé). Cette différence de taux est récente car liée à l'énorme augmentation des cotisations au Compte d'Affectation Spéciale Pensions (CAS Pensions) ces dix dernières années.

Concernant l'alternance entre des postes au sein des services de l'Etat et des postes en collectivité (dans l'intérêt d'une bonne efficacité du métier de contrôle), il est regretté un manque de connaissance des postes et fonctions en collectivité de la part des correspondants en Ministères. De plus, il semble que la question de **mobilités entre postes Etat et postes en collectivités** sur le même territoire ne soit pas traitée toujours de la même façon. Un assouplissement serait pourtant favorable à des allers-retours puisque ne s'ajouterait pas de contrainte géographique à ces mobilités.

Une **proposition** est faite en fin de réunion pour aller dans le sens d'une **gestion d'un « corps de compétences à la française »** à l'heure où se développe la constitution d'organismes partenariaux : la création d'un **Groupement d'Intérêt Public** regroupant l'Etat et les collectivités ainsi que d'autres organismes publics pour assurer la gestion de ce corps.

Groupe territorial Ile-de-France

Président : Martin de Wissocq, Inspecteur général des routes, pôle IDF, DGITM

5 septembre 2016

Le débat s'ouvre sur la question de **l'identité de l'ingénieur** aujourd'hui : Qu'est-ce que cela veut dire par rapport aux autres métiers (administrateurs...) ? Qu'est-ce qui justifie que cette fonction soit identifiée comme telle ? La formation d'ingénieur est-elle indispensable pour exercer ? Quelle est la place des ingénieurs docteurs, chercheurs ?

Au-delà de la définition de l'ingénieur, il est surtout important de se poser la question, de son rôle, de sa posture dans le futur. **Aura-t-il une place spécifique ?** Cette question paraît plus essentielle et s'inscrit dans la réflexion sur l'action publique de demain. C'est une donnée d'entrée importante. Ce n'est pas le terme « ingénieur » qui importe, mais plutôt comment évoluer et se positionner en tant qu'**ingénieur du développement durable**.

Une définition de l'ingénieur, issue du TLF (Trésor de langue française informatisé) : « Personne qui assure à un très haut niveau de technique un travail de création, d'organisation, de direction dans le domaine industriel ». On peut retenir de cette définition, le travail de création, d'organisation et de direction et le « très haut niveau de technique ». Il paraît important que cette définition apparaisse dans la contribution de l'UnIPEF.

Ce qui caractérise l'ingénieur, c'est **sa capacité à conduire des projets**, plus que la seule maîtrise technique. Cette notion de projet est essentielle. L'Etat a besoin pour la mise en œuvre de ses politiques publiques des profils sachant faire travailler ensemble les différentes parties prenantes. Il semble important que cette compétence : la capacité de dialogue des IPEF, soit bien prise en compte dans le profil des ingénieurs de demain

L'ingénieur doit posséder une dimension technique suffisante pour **disposer d'un libre arbitre éclairé sur les différents enjeux**, tout en possédant des compétences en management, conduite de projets... Aujourd'hui IPEF, un jour peut-être IDD (ingénieur du développement durable...), cette

dimension est capitale, sinon demain d'autres se chargeront du développement durable (les énarques y sont déjà). Cette culture de l'ingénieur reste essentielle, sans être dans une démarche corporatiste, le message à porter vers les décideurs est de leur dire qu'ils ont besoin d'ingénieurs pour éclairer leurs décisions. A ce propos, il est suggéré, pour le premier axe de la note, de **parler de l'identité de l'ingénieur plutôt que de corps** pour ne pas être perçu comme corporatiste.

L'ingénieur doit à la fois intégrer les problématiques du développement durable, et maîtriser les questions techniques liées aux projets. Au sein d'un service, les échanges avec les différentes équipes nécessitent un interlocuteur avec un profil ingénieur. Quelle que soit les expériences, c'est bien là l'ADN de l'ingénieur, **un rôle d'ensemblier** vis-à-vis de la complexité, qui guide l'action, analyse les risques.

Les IPEF ont une formation initiale très structurante. Elle est plus variée dans d'autres corps. Beaucoup d'administratifs ont à la base une formation scientifique, et c'est une concurrence qui s'accroît. Cela questionne sur **le recrutement des IPEF qui devrait être plus large**, et accueillir des profils scientifiques (docteurs, agrégés...).

Le corps n'est qu'une des modalités de la gestion des carrières. Tous les types de formation et donc de développement des compétences doivent pouvoir être présents : **l'idée selon laquelle il n'y aurait pas de dimension « ingénieur » et que l'on pourrait tout fusionner n'est pas le meilleur moyen de donner une visibilité à cette diversité.**

Les enjeux de demain seront probablement autant ceux de la COP21 que ceux liés d'une part à la nécessaire reprise des investissements (mais probablement pas de la même nature que ceux des 30 glorieuses) justifier par le besoin de maintenir notre compétitivité et notre attractivité et d'autre part ceux découlant des réformes qui devront être menées pour refonder le modèle financier des services publics, notamment les transports. L'IPEF a évidemment toute sa place pour répondre à ces besoins de demain.

La référence à la COP 21 est trop réductrice, elle ne couvre pas tous les champs d'actions des IPEF (Ville, Habitat, Logement ...), elle doit être accompagnée d'autres énumérations. Les IPEF ne se reconnaissent pas dans la COP 21, une terminologie trop marquée temporellement (demain la COP 22...). Les politiques de développement durable et de transition énergétique préexistaient à la COP 21. Il est préférable de parler de nos domaines d'interventions que de faire référence à des objectifs politiques comme ceux de la COP 21.

Certains participants pensent qu'il faut **spécifier les secteurs dans lesquels les IPEF veulent être visibles**. D'autres soulignent que la spécification des secteurs peut présenter un risque : les champs historiques ne sont pas nécessairement des champs stratégiques : il ne faut pas se brider et **prendre en compte les domaines porteurs des enjeux stratégiques de demain** et englober les métiers du futur (*data scientists* par exemple). Le décret de 2009 fournit une nomenclature simple et explicite des champs d'intervention du corps. **La mention des ODD** (Objectifs du Développement Durable) signés par le Etats membres de l'ONU en 2015, qui couvrent tous les champs, serait plus adaptée que la référence à la COP 21.

Un corps géré en un lieu unique : Le débat a plus porté sur ce que devait être cette autorité que sur le principe même de l'autorité. Certains considèrent que cette mise sous autorité unique ressemble à une OPA des ex IPC. La référence au ministre chargé de mettre en œuvre la lutte contre le réchauffement climatique pose question et semble en contradiction avec l'objectif affiché d'inter ministérialité. La gestion par un seul ministère : pourquoi demain le ministère du « climat » et pas le Premier ministre ? Si demain le ministre du « climat » ne pèse pas beaucoup parmi les autres ministres, cela serait dangereux de lui confier notre avenir. D'où la question : **faut-il à ce stade préciser quelle autorité unique sera chargée de gérer le corps ?**

Tout le monde s'accorde par contre pour **une gestion du corps dans une véritable logique RH** : (*sourcing* pour trouver les meilleurs candidats sur les postes, meilleure circulation des infos sur les postes entre MEEM et MAAF), une meilleure gestion des retours de mobilité (important si on propose que « cette mobilité ouverte sur des employeurs de nature différente, doit devenir pour les nouveaux ingénieurs un critère à part entière pour leur promotion future »).

En première lecture, les orientations stratégiques proposées par l'UnIPEF s'inscrivent dans une perspective plutôt de court terme par rapport au mandat très ambitieux du groupe de travail : une demande de vision prospective à 2050. L'affirmation d'un corps multi employeurs et inter fonction publique est majeure ainsi que la gestion unique, même si l'on comprend que le lieu unique est difficile à situer.

Ces axes stratégiques portent des mots forts « corps et ingénieurs » qui suscitent des questions : **qu'est-ce qu'un corps et qu'est-ce qu'un ingénieur ?** Pour encore de nombreuses personnes, le mot « ingénieur » résonne comme « ouvrages, infrastructures.... ». C'est pourquoi, il est important dans l'appellation d'ingénieur d'aller au-delà de cette notion de maîtrise d'œuvre, d'avoir une approche plus tournée sur la question de la responsabilité de l'ingénieur (science et conscience), qui est là pour évaluer les conséquences de ce qu'il « fait ».

Sur la notion de corps, la réflexion s'inscrit aussi dans le court terme. En même temps, **on ne sait plus aujourd'hui, où l'on voit par exemple apparaître des notions telles que les cadres d'emploi, définir ce qu'est un corps.** Un corps est-il une unité d'employeurs ? Ce n'est plus le cas. Une unité de déroulement de carrière ? Un statut qui définit comment va se dérouler la progression du parcours ? Ce n'est plus le cas non plus. Il est donc important dans nos propositions de ne pas faire impasse sur ce que nous sommes aujourd'hui.

Qu'est-ce qu'un IPEF et quelle est sa spécificité ? Un IPEF a la capacité d'apporter des compétences multiples ; stratégie, management, gestion de projet... qui nous différencie des administrateurs civils par exemple. Notre formation technique et scientifique, apporte un vrai plus dans un univers de plus en plus technique, complexe et concurrentiel. Mais si, comme c'est aujourd'hui souvent le cas, on ne commence plus son parcours par des postes opérationnels, quel que soit le secteur, on peut se poser la question de ce que saura faire dans l'avenir un jeune ingénieur sortant de l'Ecole.

Le corps a vécu pendant longtemps en regardant dans le rétroviseur, **nous n'avons pas su prendre deux tournants majeurs ; la décentralisation**, virage que nous n'avons pas su prendre (l'administration n'a pas poussé non plus) ; **la montée en puissance des thématiques écologiques.** Ce qui n'est pas le cas de certains autres corps.

Existe-t-il de la place pour plusieurs corps ? Aujourd'hui, on peut en douter, mais **est-ce utile d'avoir un corps technique d'A+ ?** Nous sommes (certes avec une dominante technique) un corps de manager, de porteur de projet, sur quoi devons-nous nous ancrer pour ne pas rester seul dans notre petit coin et se retrouver rétrograder dans des postes subalternes ? **Ne revendiquer que le technique et le scientifique nous enferme**, il faut démonter notre capacité à pouvoir faire des parcours plus diversifiés, allers au-delà des ministères de l'environnement, de l'agriculture, du logement qui ne sont que des ministères techniques. Des postes au ministère de l'Intérieur conduisent à des postes de SGAR, par exemple. En service déconcentrés, les postes intéressants sont peu nombreux, ces postes intéressants se trouvent ailleurs, en Etablissements Publics, Parc Nationaux, Associations... sauf que l'accès est compliqué pour les IPEF car l'administration ne sait pas, ou ne peut pas gérer ces postes.

Les TPE et les IAE sont dans une autre dynamique, les IPEF semblent trop frileux. **Les ingénieurs TPE** aujourd'hui se revendiquent comme **des ingénieurs de l'aménagement durable des territoires**, les sous-préfets aussi ! Ils sont sans complexes dans leur positionnement.

La coloration technique A+ ne se vendra que si nous nous inscrivons bien dans une dimension de conduite de projet complexe, avec des compétences managériales, de gestion et une forte capacité au dialogue.

Le débat s'ouvre sur la proposition d'une gestion unique du corps, avec une interrogation concernant le rattachement à un seul Ministre, ce qui pose question à partir du moment où nous insistons sur le caractère multi employeurs et inter fonction publique du corps. Ne pourrais-t-on pas être rattaché au Premier ministre ?

D'autres participants, souligne que si le rattachement à un seul Ministre n'est pas un obstacle en soi pour l'essaimage, **le rattachement au Premier ministre** comporte le risque soit de lourdeur dans la gestion, soit une non gestion. Cela suppose en tous cas que la DGAFP évolue si elle doit gérer tous les hauts fonctionnaires (1500 A +) et devenir une « super DRH » de l'Etat. **Cela comporte aussi le risque d'une sorte de « dissolution » de la gestion du corps qui comprend des spécificités, dans un système général, global de gestion RH.**

Autre remarque, ces interrogations sur le pilotage de la gestion du corps posent aussi question par rapport **aux collectivités territoriales** dans lesquelles les possibilités de postes sont nombreuses. Les IPEF rencontrent souvent des problèmes de mobilité, particulièrement dès qu'il s'agit de parcours en collectivités territoriales. Il ne faudrait donc pas que **la gestion du corps soit trop refermée sur les services de l'Etat**. On voit bien que dans la gestion actuelle, le CGEPEF exécute les décisions prises par les deux SG. Il est nécessaire de remettre une vision plus homogène de cette gestion qui pourrait être effectivement portée par le chef de corps, en lien avec tous les employeurs, y compris bien sûr les collectivités territoriales.

La question du droit de regard de la RH du corps sur les postes en détachement est posée, car pour les IPEF dans cette situation, il n'y a aucun contact avec l'administration, il gère souvent eux même leurs parcours, **il n'existe pas de réelle gestion et a fortiori elle n'est pas individualisée.**

Le débat se poursuit sur la notion de corps, très présente dans la note. Si on perçoit bien à travers ces orientations, ce que sont les IPEF aujourd'hui : leur formation, leurs parcours, leur champ d'action large, ce qu'ils peuvent apporter... **à quoi sert un corps, qu'est-ce que cela apporte** d'appartenir à un corps apparaît moins dans le texte.

Nous sommes un vivier de cadres à compétences techniques, comment développer ces compétences dans un Etat qui se retire ? Aujourd'hui, le champ d'action du corps est plus large que le seul champ d'action technique de l'Etat. Mais c'est aussi de la responsabilité de l'Etat de former des ingénieurs de haut niveau capables de prendre en charge des problèmes d'intérêt public, de politique d'intérêt général, qui ne se trouvent pas forcément directement en son sein. **Il faudra réfléchir aux besoins des autres employeurs potentiels, quels sont les besoins autres que ceux de l'Etat et trouver l'équilibre entre les deux.**

Les ODD mentionnés dans la note ont de la pertinence, car effectivement ils couvrent bien tous les champs d'actions des IPEF. Ce sont des enjeux qui comportent une grande technicité sur lesquels les IPEF peuvent se différencier.

Le débat se termine sur la nécessité effectivement de bien prendre en compte la dimension internationale pour les parcours des IPEF du futur, cela nécessite en terme de formation de pouvoir **élargir le nombre de doctorants.**

Groupe territorial Nouvelle Aquitaine

Président : Alain Guesdon, Adjoint au directeur, DDTM Gironde

4 novembre 2016

L'avenir du corps est lié à notre richesse, à nos compétences spécifiques : l'IPEF par sa formation a plus qu'un apport technique, **une vision à long terme**, moins soumise au cadre administratif court-termiste des élus et des préfets (toujours politiques). Notre force collective et individuelle est le savoir-faire dans le domaine des projets plus la capacité à **lire les territoires** (lecture globale économique, sociale, politique...).

Les autres ingénieurs, notamment ceux des collectivités n'ont pas une formation standard commune, uniforme et sont plus aux ordres : ils apportent une réponse à la commande politique, ils savent gérer des projets, nous, nous recherchons des solutions aux problèmes sur le long terme.

Il y a la mainmise des préfets qui sont plus administratifs : il est nécessaire de revenir à des fondamentaux. Nous sommes les seuls ingénieurs à qui les préfets font réellement confiance.

Le corps signifie « stabilité » : une formation de niveau uniforme et un réseau : sécurité sur le niveau de la personne recrutée.

Aujourd'hui il y a un risque fort : la **disparition des termes « projet » et « territoire » : on ne parle que de « politiques publiques » : c'est dévastateur** car c'est administratif, ce que le préfet fait très bien : il n'y a pas besoin d'ingénieurs pour cela : on n'est pas au bout de la scission entre l'Etat, les collectivités territoriales et les opérateurs et le risque est fort pour l'Etat de n'être que régalién, administratif.

Les ingénieurs devront donc se faire connaître en région mais garder leur réseau national, d'où l'intérêt du corps : ressource intéressante pour garder le lien. Les capacités (projet + territoire) des IPEF sont très reconnues par les opérateurs et dans le privé... nous y sommes recherchés : demande à ce que l'Etat s'occupe des allers/retours de manière stratégique. Pas assez de relations entre MIGT et administration centrale (1 fois par an).

Notre première qualité reconnue est la vision d'assemblage stratégique long terme dans un monde sous la dictature du politique / administratif court terme.

Nécessité absolue de pousser les jeunes recrues du corps dans des postes opérationnels dans les territoires : il faut oser mettre les mains dans le cambouis... sinon risque de perte de compétence, de perte de créativité pour répondre aux besoins, et endormissement dans la frilosité administrative : plus besoin d'ingénieurs ! Par ailleurs trop travailler pour l'Etat risque de donner de mauvaises habitudes, un mauvais comportement : l' élu a toujours raison...on est là pour conseiller avant et corriger le tir après.

Les réseaux à investir pour les IPEF où se passent beaucoup de choses : **ADF et ARF** ! Attention à ne pas se griller tout de même, dans les territoires on ne recrute pas sur un potentiel mais sur le savoir-faire.

En DDT il n'y a plus de postes intéressants pour les IPEF (sauf loi SRU) : même les directeurs ne sortent plus de leur bureau et ne se font pas connaître en tant qu'IPEF : perte de visibilité comme directeurs généraux de haut niveau ! Il n'y a plus d'ETP pour les questions agricoles : risque de ne plus avoir besoin d'IPEF comme DDT.

Besoin d'une impulsion politique centrale en gestion : pourquoi ne plus obliger les IPEF à passer par certains postes pour pouvoir être promu ?

Évolution du fonctionnement des organisations : avec les outils modernes de communication, les temps de réaction doivent être rapides et les circuits sont courts : nécessité de comprendre les transactions complexes : les IPEF ont des talents dans ce domaine et la capacité d'associer besoins court terme et vision long terme.

Postes intéressants aussi à Bruxelles mais il vaut mieux y envoyer des IPEF connaissant le fonctionnement dans les territoires ! **Besoin de gestion centralisée et faire des A/R.**

Domage la perte de compétences dans le domaine de la Recherche : le CEREMA s'éloigne de plus en plus du ministère pour devenir indépendant et il signe sa fin... il ne peut s'en sortir sans l'appui du ministère.

Il existe encore quelques sujets techniques opérationnels dans le giron de l'Etat : l'eau, la police de l'environnement et les risques (dans le domaine de la santé publique il y a la concurrence des véto). Pour la renommée des IPEF il est fort dommage que **l'Ecole des ponts** n'ait pas saisi l'occasion de former les ingénieurs en chefs des collectivités (formés à l'INET) : encore un manque de vision globale !

Besoin de compétences transverses et le cloisonnement actuel entre métiers (recrutement du connaisseur par rapport au potentiel) et entre BOPs implique une sclérose des mobilités ! Nécessité de formation technique continue pour être connaisseur du domaine sans l'avoir encore pratiqué professionnellement.

Problème de perte d'influence des IPEF au sommet, manque d'exemplarité, de DG visibles faisant monter d'autres IPEF... (DGAFP et SGG...) Luc Paraire n'a pas de capteurs sur le terrain hors les préfets ! Certains préfets organisent des réunions avec les sous-préfets sans les DDI dans les domaines de l'ingénierie ... les sous-préfets en département deviennent les interlocuteurs des DDI. Mais les IPEF ont un vrai rôle à jouer en termes d'ingénierie.

Certains domaines doivent être investis par les IPEF : le numérique, le ferroviaire (c'est la SNCF qui décide, besoin de l'Etat !), **les territoires ruraux** (trop attirés par les villes alors que dans les territoires il y a plein de projets très intéressants !).

Groupe Territorial Bretagne - Pays de La Loire

Président : Matthieu Nédonchelle, Directeur du développement et du pilotage des agences, Groupe SCE

25 novembre 2016

Le débat s'ouvre sur le rôle et la mission du chef de corps, même s'ils s'inscrivent dans le décret de 2009, de véritables liens ou de rencontres entre le chef de corps et les IPEF sont rares. La double fonction actuelle, vice-présidence du CGEDD et cheffe de corps ne semble pas représenter forcément un atout.

Les orientations de l'UnIPEF, proposent une ouverture sur un nouveau fonctionnement, mais elle reste un peu décevante par rapport au futur. Ces réflexions devraient permettre de **franchir un pas supplémentaire** et proposer quelque chose de plus ouvert que la notion de corps, qui faciliterait la mobilité inter fonction publique, comme par exemple **la notion de cadre d'emploi**. Les cadres d'emploi qui existent chez les administrateurs territoriaux (cadres A+ de la fonction publique territoriale) pourraient être une possibilité d'évolution.

Dans la réalité des IPEF d'aujourd'hui, **l'Etat est un employeur, certes majoritaire, parmi d'autres**. Se rattacher à un chef de corps continue à marquer une primauté de l'Etat qui n'est pas forcément audible par tous. A contrario, la note peut être lue comme si les IPEF étaient prêts à abandonner la notion de corps ou tout du moins à la revisiter largement. Cela interroge sur le message principal de ces orientations, soit nous sommes sur une notion de corps, avec un chef de corps etc... ou sommes-nous prêt à une ouverture ? **La note pourrait être plus claire entre ce qui relève des contingences de la gestion actuelle et ce qui relève du futur.**

On devrait expliciter plus clairement ce que sont les compétences de l'ingénieur du futur et ce qu'on attend de lui. Si la demande de ré introduction du stage long dans le cursus est une bonne chose, elle semble cependant insuffisante pour assurer la connexion nécessaire avec l'extérieur.

La notion « **d'un corps plus ouvert à son environnement** », mentionné dans la note, est un axe fondamental pour l'avenir des IPEF, en cohérence avec ce qui est affiché d'un corps pour le développement durable, dans une approche transversale et non sectorielle. Cependant, au regard de la réforme territoriale mise en place, les collectivités vont jouer un rôle important dans cette logique du développement durable en France et en Europe, ce qui ne transparait pas assez dans les orientations. Il faudrait démontrer que nous avons bien en tête, **ces recompositions du rôle de l'Etat et des collectivités**, tous acteurs de la puissance publique.

Les administrateurs territoriaux dans les collectivités pourraient écrire la même chose, ne faudrait-il pas alors réfléchir avec eux à un mode de construction ? Ils **constituent un modèle qui aurait pu être exploré**. Ils font preuve d'une réelle solidarité professionnelle, ils ont aussi une grande diversité d'employeurs, leur lien à l'Ecole est structurant, c'est à partir d'elle que s'organisent, en lien avec l'association des administrateurs territoriaux de France, un suivi des parcours professionnels (avec notamment un conseil de professionnalisation qui suit les jeunes 1 an, 3 ans et 10 ans après leur sortie).

L'INET ouvre une formation d'ingénieurs A+, de la même façon que depuis plusieurs années ils travaillent à un rapprochement ENA/INET sur la filière administrative. **Les IPEF ne se soient pas saisis de cette opportunité pour se mobiliser.**

Dans la vision de ce que pourrait être l'IPEF du futur, 2 éléments essentiels manquent dans la note. Premièrement, la notion « **d'aménagement du territoire** » qui est fondamentale par rapport à ce que nous sommes et au demeurant que nous sommes les seuls à porter. Elle paraît plus appropriée que la notion de développement durable. Deuxièmement, il est important de réaffirmer une vision « France » : nous sommes **des ingénieurs des territoires au service de la France**, c'est cet intérêt national qui nous justifie, même si bien évidemment on peut exercer en Europe et à l'international.

On se reconnaît plus dans la notion d'aménagement du territoire que dans celle du développement durable. Si la note est intéressante dans son approche pour les jeunes ingénieurs, elle l'est peut-être moins pour ceux qui exercent depuis plus longtemps, **le métier d'ingénieurs s'est transformé** avec un champ plus large, comme celui du management, de la gestion etc... qui n'apparaît pas suffisamment.

Se revendiquer du **développement et de l'aménagement durable des territoires** permet de bien répondre à ce que nous sommes et apportons à la société, une réponse aux enjeux techniques, financiers... accompagné d'une forte dimension managériale. La bannière de l'aménagement durable des territoires semble être l'enjeu fort auquel nous ne pouvons qu'adhérer et auquel nous sommes fiers de contribuer.

En ce qui concerne la partie sur la gestion du corps, compte tenu que nous revendiquons d'être un corps multi employeurs et inter fonction publique, pourquoi ne pas préconiser **un rattachement au Premier ministre** plutôt qu'à un Ministre ?

Dans ce qu'est l'ADN du corps, l'accent pourrait être davantage mis sur les aspects scientifiques et techniques, qui sont la matrice de départ des ingénieurs. En lien avec ce sujet, on pourrait aussi insister sur la **question de PHD** (en formation complémentaire) surtout si l'on souhaite être bien identifié à l'international. Les formations sont assez longues pour pouvoir accéder à ce niveau. On constate actuellement **une recrudescence des thèses** chez les ingénieurs-élèves. C'est un mouvement en cours qu'il faut pousser pour l'avenir des ingénieurs.

30/11/2016

PARTICIPANTS

GROUPE NORMANDIE

Hélène Foucher	Agglomération Caen la Mer, Directrice
Antoine Lafargue	Département du Calvados, Directeur général des services
René Cornec	Département de l'Orne, Directeur général des services
Vincent Breteau	Région Normandie, Directeur général adjoint
Frédéric Chauvel	Département de la Manche, Directeur général adjoint

GROUPE ILE-DE-FRANCE

Sébastien Boyaval	École des Ponts ParisTech, Chercheur
Carole Dabrowski-Coan	DDT Yvelines, Chef de service habitat et rénovation urbaine
Emilie Gallouët	MEEM DGALN, Chef du bureau ressources naturelles et agriculture
Catherine Gibaud-Jarry	MEEM DGALN, Chef du bureau planification et économie de l'eau
Sandrine Gourlet	VILLE DE PARIS, Directrice adjointe voirie et déplacements
Nathalie Guesdon	MAAF DGPE, Chef du bureau changement climatique et biodiversité
Michel Hersemul	DGITM, Sous-directeur de l'aménagement du réseau routier national
Halvard Hervieu	MEEM CGDD, Adjoint de la mission prospective
Guillaume Lapierre	Vinci Autoroutes, Responsable du projet de l'élargissement de l'A10
William Le Bec	DGAC, Chef du département, aménagement
Alain Mangeol	MAAF CGAAER, Membre permanent
Luc Mathis	MEEM CGDD, Chef de la mission chargée de l'animation du RST
Jérôme Meyer	VNF, Chef de l'arrondissement des boucles de la Seine
Jean-Louis Perrin	STIF, Directeur projets d'investissements
Rémi Pochez	MEEM CGDD
Philippe Redoulez	ATMB, Directeur général
Pierre-Alain Roche	CGEDD, Section Milieux, Ressources et Risques
Jérôme Saint-Cast	MEEM, DGALN, chef du bureau du suivi des organismes constructeurs
François Tainturier	SNCF Réseau, Directeur du Design du Réseau
Guillaume Terrailot	DDT Seine et Marne, Chef du service aménagement planification prospective
François Vauglin	CGEDD, Autorité environnementale, Rapporteur
Martin de Wissocq	DGITM, Pôle IDF, Inspecteur général des routes
David Zambon	IDDRIM, Directeur général

GROUPE HAUTS-DE-FRANCE

Pierre Branger	DREAL, Adjoint au chef du service énergie, climat
Stéphane Gastarriet	VNF, Direction infrastructure, eau et environnement, Directeur adjoint
Julien Henique	Métropole Européenne de Lille, Chef du service études méthodes expertises
Christophe Husser	DREAL, Chef du service Mobilités Infrastructures
Julien Labit	DREAL, Directeur adjoint
Erwan Le Bris	Direction interdépartementale des routes (DIR) Nord, Directeur adjoint
Jean-Pierre Mac Veigh	Météo-France, Directeur interrégional Nord
Virginie Mairey-Potier	CEREMA, Direction territoriale Nord Picardie, Directrice adjointe
Aldo Massa	UnIPEF, Vice-président en charge de l'action syndicale
Sabine Meyruey	IPEF 15
Isabelle Matykowski	VNF, Directrice territoriale adjointe
Benoit Rochet	VNF, Directeur Territorial
Hélène Souan	DREAL, Service Eau et Nature, Adjointe au chef de service

GROUPE AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Olivier Bartoli	Ingerop, Responsable du département infrastructures
Edwige Besse-Barci	SYTRAL, Directrice du développement
Samuel Cado	Grenoble-Alpes Métropole, Chef du service management de la mobilité
Stéphane Canalis	CEREMA, Directeur délégué infrastructures et mobilité
Alain Chabert	Tunnel Euralpin Lyon Turin, Directeur général adjoint
Stéphane Chanut	CEREMA, Chef du service politiques et services de transports
Jean-Claude Florence	IGPEF retraité
Gilles Gauthier	CEREMA, Directeur du Laboratoire régional de Lyon
Rodolphe Guyon	SYTRAL, directeur du développement
Daniel Pfeiffer	Service technique remontées mécaniques et transports guidés, Directeur
Philippe Redoulez	ATMB, Directeur général
Anne Rizand	SGAR Auvergne-Rhône-Alpes, Chargée de mission Europe
Jacques Rousset	IGPEF
Denis Schultz	CEREMA, Direction territoriale Centre-Est, Directeur adjoint
Francis Schwintner	DDT Ain, Adjoint au directeur
Benoît Walckenaer	CEREMA, Direction Territoires et ville, Directeur adjoint
Anastasia Wolff	Ecole des Mines de Saint Etienne, Doctorante

GROUPE BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

Benjamin Grebot	Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne (ADEUPa), directeur
Sylvie Guichoux-Clément	UNIPEF, Vice-présidente
François Marendet	IGPEF retraité
Jean-Luc Masson	MEEM DGITM, Ingénieur général routes, chef pôle Nord-Ouest
Matthieu Nedonchelle	Groupe SCE, directeur du développement et du pilotage des agences
Maxime Roger	CSTB, Directeur opérationnel isolation et revêtements

GROUPE NOUVELLE AQUITAINE

Fabrice Cytermann	Préfecture de région, Chargé de mission transition écologique
Frédéric Dupin	MEEM CGEDD, MIGT Bordeaux, Coordonnateur
Jean-Rémi Duprat	DRAAF Nouvelle Aquitaine, Adjoint au chef de service
Luc Federman	Conseil Régional, directeur général adjoint, transports, mobilité, cadre de vie
Nicolas Flament	Sté immobilière et d'aménagement, Université Bordeaux, Président
Anne Fontaine	CEREMA, Directrice dvpt relations avec les clients et partenaires
Alain Guesdon	DDTM Gironde, Adjoint au directeur
Charles Hazet	DREAL, Adjoint au chef division intégration environnementale
Jacques Pelletier	DDCSPP Deux-Sèvres, Chef du service santé et protection animale
Frédéric Perrière	Conseil départemental Gironde, Directeur général adjoint
Michel Puyrazat	Port Atlantique La Rochelle, Président du directoire, directeur général
Olivier Quoy	Société de concession autoroutière, Directeur général ATLANDES
